



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026- 11

Séance du jeudi 19 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation

13/02/2026

Date d'affichage

13/02/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

05/03/2026

et publication du :

05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix neuf février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX de KEATING Geoffroy.

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur BASTIERE Paul, doyen d'âge, prend la présidence pour cette délibération

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, M. LECOMTE Frédéric, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, Mme RODIER David, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. BASTIERE Paul, Mme COURTILLET Véronique donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel donne pouvoir à M. PAQUET Frédéric, Mme GALLET Laurence donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme PETER Marie-José donne pouvoir à M. PONT Damien, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis

Etaient absents : Mme AUBE Stéphanie, Mme DOIREAU Florence

Etaient excusés

Mme BOURABA Jessica, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme GALLET Laurence, Mme PETER Marie-José, M. TESSIER Pierre,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. LECOMTE Frédéric

Objet : Affaires financières – Budget Primitif - Année 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,

VU le Compte de gestion de l'exercice 2025 transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la séance publique du 22 janvier 2026,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E.legalite.com

99_BU-078-2178 94563-2026 0220-2026 118-BF

VU l'avis de la Commission des Finances du 29 janvier 2026,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2025,

VU la reprise des résultats de l'exercice 2025,

VU le vote des taux d'impositions des taxes locales,

Le conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'adopter le Budget Primitif 2026 arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	15 942 102,18 €	15 942 102,18 €
Investissement	12 185 840,61 €	12 185 840,61 €
Total	28 127 942,79 €	28 127 942,79 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à la majorité – 6 contres : M. VIN Jean-Claude, Mme IKHELF Dalila, Mme RANGER Michelle, M. MERCIER Dany, M. LO RE Gérard, M. RODIER David

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 20 février 2026

Le Maire,



Geoffroy BAX de KEATING

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/03/2026

Application approuvée f. legalite.com

99_BU-078-217804863-20260220-2026116-BF